

12 HEURES DE TRAVAIL EN EHPAD

LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS DIT NON... ET FAIT RECULER LE PROJET !



Le projet d'allongement du temps de travail des aides-soignant-es jusqu'à 12 heures par jour a été présenté devant le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. La Fédération CGT des services publics l'a fermement dénoncé.

Nous avons combattu cette mesure qui aurait permis de généraliser des journées de 12 heures dans toutes les structures. Face à notre argumentation et détermination, le projet a été retiré.

C'est une première victoire.

Pourquoi la Fédération CGT des services publics refuse l'augmentation du temps de travail ?

Travailler 12 heures dans un EHPAD, c'est augmenter la fatigue et l'usure des agent-es, accroître dangereusement les risques d'erreur et détériorer la qualité de soins pour les résident-es.

De surcroît, allonger le temps de travail ne résout pas le manque d'effectifs. Bien au contraire, cela génère mécaniquement davantage de repos compensateurs qui, ajoutés aux accidents de travail et aux congés maladie ordinaire, multiplient les absences.

Une pénurie organisée

La pénurie d'aides-soignant-es bat aujourd'hui des records. Face aux conditions de travail dégradées, au manque de reconnaissance mais également au manque de places de formation, l'État provoque lui-même la désorganisation des structures et du soin à domicile.

La réforme des services d'aide et de soins à domicile, présentée comme une mesure de simplification et de meilleure coordination des services, masque en réalité un profond bouleversement des équilibres locaux au détriment des structures publiques, et en particulier des centres communaux d'action sociale (CCAS), qui jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des personnes âgées, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

À cela, il faut ajouter la loi dite Valletoux qui impose désormais aux aides-soignant-es nouvellement diplômés d'exercer deux ans en structure avant de pouvoir travailler en intérim.

Les résultats de ces réformes sont néfastes et nombreux : augmentation de la charge de travail, alourdissement des tournées, modification des plannings et temps entre les domiciles des patient-es raccourcis pour accroître la rentabilité du service, baisse d'attractivité et pression accrue sur les équipes.

Le Ségur : des promesses dépourvues de solutions

Depuis 2020, suite à la première vague de Covid-19 et à la mobilisation des soignant-es, le Ségur de la santé a été mis en place pour

soi-disant revaloriser les salaires et reconnaître la pénibilité de ces métiers d'intérêt général.

Le temps des applaudissements est désormais totalement révolu, les constats partagés sur les revenus faibles et les conditions de travail dégradées sont rangés au fond du tiroir avec la remise en cause du Ségur de la santé en raison de son coût.

Cinq ans après, le manque d'effectifs explose, les métiers restent non attractifs et les agent-es continuent de quitter leurs postes.

La revalorisation des salaires via le Ségur de la santé ne suffit pas à assurer un pouvoir de vivre décent pour les agent-es et surtout elle ne répond pas aux urgences liées à la détérioration des conditions de travail.

Les vraies solutions

Depuis des années, la Fédération CGT des services publics exige :

- ▶ des effectifs supplémentaires,
- ▶ l'ouverture massive de formations, y compris en alternance dans les CFA,
- ▶ le passage en catégorie B des AMP pour permettre leur recrutement en EHPAD,
- ▶ une véritable reconnaissance salariale et statutaire.

Nous avons fait reculer le projet mais la mobilisation continue !

Quand les agent-es se mobilisent, on peut faire reculer les mauvais projets, et avec un rapport de force suffisant, nous pouvons obtenir de réelles avancées.

CES MÉTIERS À FORTE PRÉDOMINANCE FÉMININE SONT APPELÉS À PARTICIPER LARGEMENT AUX MOBILISATIONS ORGANISÉES AVEC LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS LE 8 MARS, À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES.

+ d'infos



JE FLASHE LE
QR CODE POUR
ME SYNDIQUER

cgtservicespublics.fr

